



**Compte rendu
AG du 20 Juillet 2012 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h15 et laisse la parole à Madame Janin, de l'association des amis du verre d'Argonne.

L'association Les Amis du Verre d'Argonne, a été créée en 2009. Elle organise de multiples animations. La contribution des bénévoles est nombreuse. L'accent est mis sur les animations destinées aux scolaires, aux touristes...Plusieurs verriers interviennent tout au long de l'année lors d'expositions. Les ¾ des visiteurs sont des adultes.

L'association a une situation financière saine et fonctionne comme une association classique avec un Président, un trésorier, des bénévoles. Quelques projets sont à l'étude, comme le doublement de la surface des locaux, le circuit « Verre d'Argonne », qui serait un parcours de découverte et d'interprétation. Il faudrait que les communes acceptent le fléchage. Le Conseil Général appuie déjà le projet. Une aide financière serait demandée pour les travaux d'extension des locaux. Le 15 septembre, l'association participe aux Journées du Patrimoine.

Le Président, reprend la parole en expliquant que l'aide financière sera votée ce soir.

Mme Janin remercie la Codecom et s'exprime sur le fait que les projets doivent répondre aux attentes de tous.

Le Président, annonce la démission du Maire de Lachalade, Raymond Vergne. Celui-ci ne souhaitant pas assister l'Assemblée Générale, suite à cette démission.

1) Cohésion sociale/Culture :

• BAFA/ 5 stagiaires :

Mme Warnier présente le projet de la formation BAFA de cinq nouveaux agents. La session théorique a eu lieu du 10 au 17 juillet 2012. La session pratique se fera dans les accueils périscolaires et la session d'approfondissement sera définie à une date ultérieure.

Le Président ajoute que cela fera un total de dix employées qui seront formées au BAFA. Les frais de personnels sont pris en charge par la collectivité. Les trajets se feront en covoiturage par l'intermédiaire du Kangoo. Cela demande un effort des employées, car cette année, elles étaient en formation le samedi, qui plus est le 14 juillet et le dimanche.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Approuver le projet de formation et sa prise en charge dans les conditions mentionnées, Que le paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires induites par le suivi des formations BAFA, suivant le cas, se fera en une seule fois, en dépassement du contingent mensuel. Ouvrir les crédits nécessaires au budget 2012, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

• Microcrèche de Clermont : plan de financement/GIP :

Mme Warnier expose le plan de financement de la microcrèche de Clermont, suite à la notification de subvention définitive du GIP Objectif Meuse, il convient de modifier le plan de financement. En effet, le financeur sollicité pour la somme de 40 397 € ne prend pas en compte certaines dépenses d'équipement.

Le financement du GIP Objectif Meuse est donc de **40 292,00 €**.

La somme restant à la charge de la Codecom est de **41 704,00 €**.

Le Président demande à Mme Warnier de faire un point sur ce projet. Mme Warnier répond que les pièces administratives du DCE sont en cours de rédaction, et que d'ici la fin de l'année 2012, les travaux seront lancés.

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



La délibération avait été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Valider le nouveau plan de financement

Vote : Unanimité

• **Pôle de santé de Clermont : plan de financement/GIP et enveloppe territoriale 2011 :**

Mme Warnier expose le plan de financement du pôle de santé de Clermont, suite à la décision définitive du GIP Objectif Meuse, il convient de modifier le plan de financement. En effet, le financeur sollicité pour la somme de 350 000 € ne prend pas en compte l'antenne de Dombasle.

Le financement du GIP Objectif Meuse est donc de **288 715,40 € (26.03%)**.

La somme restant à la charge de la Codecom est de **286 584.85€ (25.83%)**

Enveloppe territoriale CG55: 35 562€.

Le Président demande à Mme Warnier de faire le point sur ce projet. Mme Warnier répond que les marchés de contrôle technique et SPS sont en cours d'analyse et devraient être notifiés fin août. Suite à cela, le maître d'œuvre devra transmettre les pièces du DCE travaux au CT et au SPS afin qu'ils visent les documents et valident les pièces définitives.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Valider le nouveau plan de financement

Vote : Unanimité

• **MAPA contrôle technique et SPS MSR Clermont :**

4 entreprises ont répondu au lot 01 – CT. Selon les critères de jugement des offres (40% la valeur technique de l'offre et 60 % le prix de l'offre), la société Qualiconsult se voit attribuer la meilleure note avec une offre à 8 140 € H.T. (offre de base : LP-SEI-HAND + 3 options : ATT HAND-Hysa-TH).

4 entreprises ont répondu au lot 02 – SPS. Selon les critères de jugement des offres (40% la valeur technique de l'offre et 60 % le prix de l'offre), la société C.C.T.i.a. se voit attribuer la meilleure note avec une offre à 2 853.75 € H.T

Le Président, précise que CCTia est une entreprise meusienne et qu'elle a déjà obtenu d'autres marchés concernant les projets microcrèche et maison de santé.

• **Recrutement d'un agent non titulaire pour la Cyberbase :**

Mme Aimont, DGS, informe l'assemblée qu'en raison de la fin du contrat de l'animateur de l'espace Cyberbase®, une procédure de recrutement a été lancée et l'offre a été diffusée par le centre de gestion de la fonction publique. Mme Aimont informe que suite à la parution de l'offre, deux candidatures ont été reçues. En l'absence de candidature d'un agent titulaire de la fonction publique, le poste a été proposé à un agent non titulaire aux conditions suivantes :

Nature des fonctions	Animateur de l'Espace Cyberbase
Niveau de recrutement	Bac +2
Niveau de rémunération	IB 347/IM 325 Echelon 4 du grade d'animateur territorial
Temps de travail hebdo	35/35ème
Date d'embauche	15 Mai 2012



Durée du contrat	1 an
------------------	------

Le Président explique que cette procédure de recrutement a été l'occasion de refaire un entretien annuel et ainsi de refixer des objectifs de travail à l'agent.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Approbation des conditions de recrutement ci-dessus mentionnées au poste d'animateur de l'Espace Cyberbase®, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Formation BAFD :**

Monsieur le Président informe des besoins de formation du personnel assurant les services périscolaires et particulièrement l'accueil de loisirs.

Il indique que les objectifs poursuivis sont :

- Professionnaliser les personnels du périscolaire,
- Répondre aux attentes de la DDCSPP à la suite de leur inspection de l'accueil périscolaire le 4 octobre 2010 et à l'obligation de mise en conformité avec la réglementation liée à ces accueils.

Il rappelle que 5 personnes ont accepté de se former au BAFA et 1 agent au BAFD en 2011-2012.

Il ajoute qu'il est nécessaire de former un 2ème agent au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD) pour des situations de remplacement.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Approuver la prise en charge de la totalité de la formation au BAFD, Que le paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires induites par le suivi des formations BAFD, suivant le cas, se fera en une seule fois, en dépassement du contingent mensuel, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Convention d'utilisation des véhicules Trafic et Kangoo :**

Le Président informe que la convention doit évoluer en ce qui concerne la franchise. En effet, si une association, une commune ou un établissement public « utilisateur » a un accident, dont il est responsable, avec le véhicule (kangoo ou trafic), c'est lui qui devra s'acquitter du montant de la franchise. Le Président rappelle que le montant du tarif kilométrique, que chaque utilisateur doit payer lorsqu'il se sert d'un des véhicules reste inchangé : 0,15 €/km.

Délibération : Approuver la modification de la convention passée entre les associations et la Codecom concernant la franchise des véhicules, à payer en cas d'accident responsable, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Infocom : véhicule trafic (livraison) et kangoo (rachat) :**

Mlle Warnier, annonce que le véhicule Trafic, doit être livré dans les jours prochains et qu'il est déjà réservé par l'association Argonne Meuse Patrimoine.

Le Président explique que la Codecom avait le projet d'acheter un véhicule type 7 places, en complément du trafic, et qu'après réflexion, racheter le kangoo qui n'a que 18 000 km était intéressant. Si au départ la collectivité avait prévu 10 000 euros pour un nouveau véhicule, le kangoo est proposé à 11 000 euros. Le véhicule comporte déjà des publicités pour des entreprises du territoire, bien qu'il faudra veiller à enlever les messages publicitaires des entreprises qui n'existent plus.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.



Délibération : Approuver la proposition de rachat à hauteur de 10600 € + frais d'immatriculation (230 €), Ouvrir les crédits nécessaires au budget 2012, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :
Vote : Unanimité

• **Cours d'anglais pour l'année 2012/2013 :**

Mlle Warnier présente la poursuite des stages de formation "cours d'anglais pour adultes" mis en place depuis juin 2008 dans le cadre de la compétence « cohésion sociale ».

Pour l'année 2012/2013. Il est proposé la mise en place de groupes dans les conditions suivantes, localisation RPI Vallée de la Biesme :

1 à 2 Groupes niveau I adultes (débutant): 1 à 2 X 24 séances de 1h30

Groupe niveau II adultes (intermédiaire): 24 séances de 1h30

Groupe III adultes (approfondissement): 24 séances de 1h30

Cette année un quatrième groupe de niveau débutant pourrait être créé si le nombre de participants est suffisant.

Le Président ajoute que cela répond à un vrai besoin, et permet de créer une émulation dans les groupes. La personnalité de la vacataire qui enseigne joue beaucoup.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

• **Ecole de Musique : demande de versement de subvention exceptionnelle :**

Le Président explique les raisons d'une telle demande : un conflit oppose l'école de Musique à deux anciens salariés, suite à des licenciements. La Cour d'appel de Nancy a décidé de condamner l'école de musique à verser 27 000 euros aux deux salariés. L'école a pu sur ses fonds propres verser 7 000 euros et demande une aide exceptionnelle pour arriver à 20 000 euros.

Plusieurs structures sont appelées à verser une aide : le Conseil Général 55 : 6 650 €, la Codecom Centre Argonne : 6 650 €, La Codecom Montfaucon Varennes : 3 350 € et la Codecom Triaucourt Vaubecourt : 3 350 €.

L'école de Musique a su montrer qu'elle pouvait vivre, à travers une grande diversité d'instruments de musique qui y est enseignée, des participations à de multiples événements tels que les cérémonies du 14 juillet, les vœux de la Codecom, le Marché d'Argonne... 96 élèves font parti du territoire de la CC Centre Argonne.

Carole Briolet, délégué communautaire de Clermont en Argonne, prend la parole et demande si la Codecom est sûre que ces montants sollicités auprès des autres collectivités vont réellement être versés à l'école de Musique. Ce à quoi le Président répond que la Codecom Montfaucon Varennes a délibéré favorablement il y a quelques jours, le Conseil général a donné son accord. Seule la Codecom Triaucourt Vaubecourt n'a pas affirmé de verser cette somme.

Carole Briolet ajoute que c'est assez désagréable d'entendre qu'avant c'était moins bien et que maintenant l'association fonctionne beaucoup mieux. Elle explique que si nous votons le versement d'une subvention aujourd'hui c'est parce que des personnes ont souffert de la situation passée. Le Président explique que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. L'association est juste différente aujourd'hui, et ce qui importe c'est qu'elle existe et qu'elle soit dynamique.

Bernard Zacharias, 1^{er} adjoint à la mairie de Clermont, se demande si nous devons aider toutes les associations qui tirent la sonnette d'alarme

Daniel Muller, vice-Président en charge de la gestion des déchets, explique qu'il vaut mieux que l'école de Musique fonctionne plutôt que les jeunes soient dans la rue.

Patricia Liénart, 2^{ème} adjointe à la mairie d'Aubréville, s'exprime sur le fait que si l'on aide une association, il faudra toutes les aider. La Codecom n'est pas là pour éponger toutes les fautes humaines.

Le Président conclut en disant que c'est normal que la collectivité, ainsi que d'autres partenaires, aident les associations, elle le fait déjà au travers des subventions annuelles qui leur sont allouées.



Délibération : Approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 6 650 € pour l'Ecole de Musique.

Vote : abstention : 5

2) Affaires Scolaires :

• Inauguration de l'Ecole Michèle Drouet :

Le Président revient sur l'inauguration de l'école Michèle Drouet sur la commune des Islettes, qui a eu lieu le vendredi 22 Juin 2012. Ce week-end avait été chargé pour la collectivité puisque le samedi 23 Juin fut aussi le jour de l'inauguration de la caserne du SDIS à Auzéville.

• Versement de subventions aux écoles :

Mme Aimont informe sur les différents projets des écoles qui font appel à une subvention :

École élémentaire Clermont : classe CLIS de Mme Pinheiro pour voyage avec nuitée Visite de monuments à Paris les 26 et 27/04/2012 (dont 9 élèves*10€ subvention classique sortie scolaire) : demande d'une subvention exceptionnelle

- Subvention Classe PAC : 600€

École élémentaire Clermont : Classe PAC CP/CE1/CLIS « Faire revivre les chansons d'antan »

- Subvention Classe PAC : 600€

École élémentaire Clermont : Classe PAC

Classe de CM2 Mme Biermann, « Let's sing the children »

- Subvention Classe PAC : 600€

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Approuver le versement de ces subvention, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

• Délibération n° 2012-012 – Abrogation :

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de la remarque formulée par le Sous-préfet de Verdun portant sur l'absence de référence à l'avis de France Domaines dans la délibération n°2012-012 concernant le « compromis terrains Bouilly » en date du 27 mars 2012 et de la nécessité d'abroger la délibération.

Jacky Fureaux demande si le terrain est constructible. M. Lhuillier répond que nous l'ignorons mais quand dans la négative, la procédure d'achat serait annulée.

Carole Briole, demande si le prix des parcelles Person et Chapat est le même que pour la parcelle de M. Bouilly. Le Président dit que non, les deux autres parcelles sont vendues à 1€/m², comme la parcelle communale.

Délibération : D'abroger la délibération n°2012-012

Vote : Unanimité

• Crédits scolaires (31€ + 15 €) :

Le Président, explique que suite à une discussion avec les professeurs, il conviendrait d'additionner les 15 €, correspondant au kit de fournitures scolaires, aux 31 € déjà donné. Les professeurs ont juste demandé aux familles, que pour la rentrée, les enfants aient une trousse, un sac, des chaussures et des vêtements de sport. Il a aussi été convenu que les professeurs fassent attention à limiter les achats que devront effectuer les familles pour la rentrée.

Délibération : Approuver le montant des crédits scolaires à 46 € (31 € + 15 €), Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité



Une demande a été formulée par l'école primaire de Clermont pour des crédits scolaires supplémentaires pour l'achat de manuel (30élèvesx20€) : 600€

Délibération : Approuver l'ouverture de crédits scolaires supplémentaires de 600 €, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier
Vote : Unanimité

• **Compromis terrains RPI Clermont :**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les délibérations n°2007-116, n°2010-016, n°2010-079 et n°2011-024 concernant les terrains pour le projet de construction d'une nouvelle école élémentaire à Clermont.

Il fait part des avis de France Domaines estimant les terrains à 3€/m²

Il expose la nécessité de se porter acquéreur des parcelles AC30 (1340m²) pour 1340€ auprès des consorts Person et D 410 (600m²) pour 600€ auprès des consorts Chappat,

Il expose le projet de compromis proposé par l'étude notariale entre la communauté de communes et les consorts Bouilly et les principaux points:

- « Échanges de terrains situés à Clermont figurant au cadastre sous les références suivantes :

Codecom	AC30 Clermont en Argonne	01 a 89 ca
	AC184 Clermont en Argonne	01 a 16 ca
	D261 Remontez	08 a 40 ca
	AC32 Clermont en Argonne	05 a 15 ca
	AC33 Clermont en Argonne	27 a 20 ca
	Contenance totale	43 a 80 ca
	Valeur	11 314 €
	<i>Soit</i>	<i>2.58€/m²</i>

Les parcelles AC 30, 184 et D 261 font l'objet d'un procès-verbal de division en cours auprès du cabinet DEHOVE, Géomètre-expert à Verdun. - AC 30 d'une contenance totale de 13 a 40 / - AC 184 d'une contenance totale de 9 a 85 /- D 261 d'une contenance totale 67 a 30 ca

Le surplus de ces parcelles restant la propriété de la CODECOM

Consorts Bouilly	AC146 Clermont en Argonne	51 a 96 ca
	Contenance totale	51 a 96 ca
	Valeur	131 314 €
	<i>Soit</i>	<i>25.27€/m²</i>

La parcelle AC 146 d'une contenance totale de 97 a 25 fait également l'objet d'un procès-verbal de division par le même géomètre,

Le surplus restant la propriété des consorts BOUILLY pour 45 a 29.

• **FRAIS DE DIVISION ET BORNAGE**

Tous les frais de division et bornage seront pris en charge en totalité par la CODECOM.

EVALUATION – SOULTE

Les parties déclarent : Que l'immeuble cédé par le premier échangiste est d'une valeur de 11 314 €

Et que l'immeuble cédé par le deuxième échangiste est d'une valeur de 131 314 € à laquelle s'ajoute la prise en charge par LA CODECOM de la plus-value immobilière due par les consorts BOUILLY en conséquence de la présente mutation évaluée (sauf à parfaire ou diminuer) à 8 016 € : Total = 139 330 € (*soit 26.8€/m² pour l'acquisition de 51 a 96 ca*)

En conséquence, le présent échange se fait moyennant une soulte de **128 016 €** à la charge de la CODECOM. (*soit 24.63€/m² pour 51 a 96ca*).



Qui sera payable par ladite CODECOM dès la remise d'une copie authentique de l'acte authentique d'échange après publication au bureau des hypothèques et d'un état délivré sur ladite publication, ne mentionnant aucune inscription de privilège ou d'hypothèques, grevant les terrains cédés par M. BOUILLY. »

• **CONDITIONS SUSPENSIVES :**

Les présentes ont lieu sous les conditions suspensives suivantes :

- 1- Que, dans le cadre de la modification du PLU - plan local d'urbanisme, la zone UB soit étendue = tant à la partie de la parcelle AC 146 cédée par les consorts BOUILLY à la COMMUNAUTE DE COMMUNES, qu'aux n°s AC 30 vendu par les consorts PERSON et D 410 vendu par les consorts CHAPPAT, indispensables à la construction de l'école.

Ce changement de zone devant intervenir au plus tard pour le 1er avril 2013.

- 2 - Que la SAFER LORRAINE n'exerce pas son droit de préemption, la parcelle cédée par M. BOUILLY et la plupart de celles cédées par la COMMUNAUTE DE COMMUNES se trouvant en zone " NC "

M° MICHEL étant chargé d'effectuer la notification, sans délai en motivant le but poursuivi par la CODECOM avec la création de cette école.

Monsieur le Président rappelle les raisons du choix de ces terrains :

Délibération N°2010-016 : Étude menée par le Cabinet CDHU pour étudier les différents sites potentiels susceptibles d'accueillir le projet de construction de l'école élémentaire de Clermont ayant abouti au classement de 8 sites selon 19 critères regroupés en 4 familles (contexte réglementaire, caractéristiques du site, accès aux équipements collectifs, approche environnementale de l'urbanisme) – 3 terrains disposaient des intérêts prédominants : intégration dans le tissu urbain, accessibilité, desserte par les transports urbains, coût de l'aménagement, proximité de la restauration scolaire, au complexe sportif et à la maternelle – Classement de 3 sites : n°1 site près du collège (site 7 – propriété « Bouilly –Commune »), n°2 site en cœur de ville (site 6 –propriété « Bellochio ») , n°3 site près du complexe sportif (site 8 – propriété codecom « Igesa »)

Délibération n°2010-079 : projet d'acquisition et d'échange des parcelles et identification des parties

Délibération n°2011-024 : acquisition des parcelles auprès de la commune de Clermont

En conséquence, le président propose au conseil communautaire de délibérer :

- Considérant l'intérêt des terrains susmentionnés qui grâce à leur localisation permettront de mutualiser plusieurs services à destination des familles et des enfants : les services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire,
- Considérant la sécurisation accrue des accès pour les familles et pour les enfants sur les terrains susmentionnés : un seul site de desserte pour les parents quelque soit l'âge de leur enfant (maternelle, élémentaire et collège), un seul site de desserte pour les transports scolaires organisés par le conseil général de la Meuse, site ne se trouvant pas sur un axe de grande circulation comme peut l'être l'actuel site de l'école élémentaire (RD603 = ex RN3)
- Considérant l'état des négociations avec les consorts CHAPPAT et les consorts PERSON,
- Considérant l'état des négociations avec le principal propriétaire des terrains intéressant la communauté de communes, à savoir les consorts Bouilly, et le prix demandé tel qu'il ressort des éléments susmentionnés,
- Considérant les conditions suspensives liées à l'évolution du PLU et à la SAFER,
- Considérant les avis de France Domaine,

Délibération : Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention

- Accepte les conditions de compromis telles qu'exposées précédemment pour les achats, cessions et échanges desdits biens,
- Autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

• **Modification du règlement transport du CG 55 :**



Mme Aimont présente les modifications apportées par le Département au règlement des transports :

Absence de service de cantine : transport permettant le retour dans les foyers durant l'interclasse de midi avec prise en charge suivant modalités :

- 2012/2013 : 100% par département
- 2013/2014 : 60% département/40% collectivité
- 2014/2015 : 30% département/70% collectivité
- 2015/2016 : suppression intervention du département

Existence de service de cantine (RPI Aubr-Neuvilly – SMS Nix.):

2012/2013 :

- Cantine sur lieu de l'école sans nécessité de transport : arrêt du service ou maintien avec facturation à la collectivité avec conventionnement
- Cantine avec organisation transport pour y conduire les élèves associé à un retour dans les familles : arrêt du service pour la partie retour dans les familles ou maintien avec facturation à la collectivité avec conventionnement

En conséquence, pour l'année prochaine, les conditions devraient restées identiques à celles de l'année 2011/2012 pour notre territoire.

Délibération : Approuver les modifications apportées au règlement du transport scolaire par le CG 55, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

• **Avenant SOCOTEC n°2 :**

Mme Aimont explique que cet avenant intervient suite à un allongement de la durée du chantier qui était initialement de 14 mois et qui est passée à 24 mois :

Avenant n°2 à la convention n°BAH0326 pour le projet de rénovation extension du RPI Vallée de la Biesme :

Montant des honoraires de base :	6120€HT
Durée prévisionnelle:	14 mois
Durée réelle :	24 mois
Plus-value : $0.70 \times 6120 \times 10 / 14$:	3060€HT

Délibération : D'approuver l'avenant pour un montant de 3060€HT, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

3) Economie/Tourisme :

• **Plateforme numérique associative (CG55) :**

Mme Elkaim présente la plateforme numérique associative départementale.

Depuis Mai 2012, le CG 55 a engagé une réflexion sur la mise en place d'une plate forme numérique associative départementale. Le projet se construit en 5 phases. Actuellement la phase diagnostic, état des lieux du territoire en terme associatif se met en place. Cette plate forme sera dédiée aux associations du département, cela permettrait de mutualiser les expériences, d'échanger des informations, de mieux connaître certaines associations qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir déjà un site internet... D'ailleurs l'accent sera mis sur les associations non fédérées, types comités des fêtes de village, qui peuvent être mis à l'écart d'un point de vue communication des activités et de l'information.

Un premier groupe de travail s'est tenu avec des bénévoles, un second groupe de travail constitué d'élus s'est tenu début juillet, permettant de faire ressortir quelques objectifs : maintenir les gens



sur le territoire en organisant les associations, revoir l'ensemble de la communication, et mieux organiser le calendrier des manifestations, coordonner les besoins de matériels, savoir où l'on peut en trouver pour louer...

Mme Chantal COLSON, vice-Présidente en charge de la cohésion sociale, ajoute que c'est un projet intéressant mais qui mettra du temps à se mettre en place définitivement.

• **Pays de Verdun : Schéma de randonnées touristiques :**

Mme Elkaim informe sur les schémas de randonnées touristiques. Il faut distinguer deux types de schémas de randonnées à l'échelle du pays de Verdun : ceux dits d'intérêts touristiques et ceux dits d'intérêts locaux.

Les premiers sont pilotés par le Pays de Verdun qui s'occupe à la fois de rédiger, par l'intermédiaire de l'ONF, les fiches topos guides, mais aussi de l'entretien, du balisage, d'en faire la promotion touristique. Ils sont au nombre d'une dizaine sur le Pays de Verdun. Le deuxième type de schéma sera piloté par les Codecom, qui prendront ou non à leur charge l'entretien, balisage, réalisation de fiches...

La distinction entre les schémas d'intérêts touristiques et locaux, s'est faite sur les caractéristiques des lieux plus que sur la fréquentation, C'est l'ONF qui a été chargée de classer les schémas de randonnées existants dans ces deux catégories.

Sur le territoire de la Codecom Centre Argonne, il est ressorti 2 chemins de randonnées d'intérêts touristiques : circuit du Kaiser tunnel (en suspend pour l'instant) et une boucle de Bellefontaine de 18km,

Les circuits d'intérêts locaux sont : circuit CSA, 2 autres boucles de Bellefontaine et autour de l'étang des Bercettes.

Pour la saison touristique 2013, le Pays de Verdun doit avoir mis en place les fiches topos guides ainsi que le balisage des chemins d'intérêts touristiques.

• **Musée de la Faïence :**

Le Président présente ce projet de Musée et la délibération prise par le conseil général en date du 07/06/2012 sur le projet de promesse de donation de la collection du Bois d'Epense, Faïencerie des Islettes, au Département.

Suite à cette délibération deux personnes ont été embauchées par le CG, l'une pour la partie scientifique du projet et la seconde pour la partie historique.

Ce que l'on peut regretter, c'est parfois la lenteur du projet.

Patricia Liénard demande si il n'y a pas une partie qui pourrait être donnée à Lunéville. Ce à quoi répond le Président, que c'était une éventualité tout comme Sèvres mais maintenant cela semble relativement sûr que les faïenceries du Bois d'Epenses restent pour ce futur musée.

M. Régis DROUET, vice-Président en charge de l'économie et du tourisme, annonce que la première pierre doit être posée en 2014, et qu'avec l'aide des deux personnes embauchées récemment, cela va sûrement rendre plus facile l'avancement du projet.

• **Signalétique d'Information Locale : Récicourt, Clermont et Aubréville :**

Mme Elkaim informe que le panneau de police indiquant la station de lavage au niveau de Lochères, est arrivé ce matin à la Codecom, après s'être mise d'accord avec la mairie d'Aubréville, c'est un des agents communaux d'Aubréville qui l'installera.

Les autres lames vont être commandées et seront installées courant septembre.

Christian Minot suggère qu'il faudrait entretenir les panneaux en bois que l'on trouve dans les forêts.

Ludovic Pochon demande qu'un panneau indiquant l'aire de vidange pour les camping-cars soit installé sur Les Islettes.

• **Programmation enveloppe territoriale 2011 : Maison de Santé de Clermont :**

Mme Elkaim, informe que le solde de l'enveloppe territoriale 2011, est affecté au projet de la maison de santé de Clermont soit 35 562 €.



DEPENSES (en HT)		RECETTES		
ANTENNE DE DOMBASLE	MSR :			
	Menuiserie	28 600 €	ETAT FNADT (dépenses éligibles : 1 109 336€HT - 18,03%)	200 000,00 € 18,03%
	Platerie isolation peinture	14 800 €	ETAT DETR (dépenses éligibles : 995 639€HT - 14,91%)	148 474,00 € 13,38%
	Electricité - plomberie - chauffage	23 000 €		
	Revêtements de sol	5 400 €	Région	150 000,00 € 13,52%
	Maîtrise d'œuvre 12%	8 700 €	150 000 €	
			Investissement + travaux d'aménagement	
	Logement de remplaçant :			
	Couverture mob	10 800 €		
	Menuiserie	8 600 €	GIP	288 715,40 € 26,03%
	Platerie isolation peinture	9 100 €	dans la limite de 35% de 1 000 000 €	
	Electricité - plomberie - chauffage	17 800 €	Investissement	
	Revêtements de sol	3 000 €		
	Maîtrise d'œuvre 12%	5 900 €		
		CODECOM Centre Argonne	286 584,85 € 25,83%	
ANTENNE DE CLERMONT	MSR :			
	VRD -gros-œuvre - espaces verts 177 000€	177 000 €		
	dont VRD et espaces verts 89700€			
	Ossature bois - paletage	168 000 €		
	Couverture - étanchéité - bardage	34 200 €	Enveloppe territoriale	35 562,00 € 3,21%
	Menuiserie extérieures PVC et bois - serrurerie	32 100 €		
	Menuiserie intérieur bois	31 900 €		
	Cloisons - doublages - isolation	66 100 €		
	Peintures - tentures	17 600 €		
	Carrelages - faïences - sol souple	29 900 €		
	Plomberie - sanitaires	34 450 €		
	Chauffage - vmc	123 000 €		
	Electricité courant faibles / forts	53 100 €		
		767 350 €		
	Maîtrise d'œuvre 8 %	61 388 €		
	Etude sol, bureau de contrôle	72 000 €		
	Aléas 9.5 %	72 898 €		
TOTAL	1 109 336 €		1 109 336 € 100,00%	
TOTAL TTC	1 326 766,16 €		1 109 336 €	

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Deliberation : D'approuver la programmation sur l'enveloppe territoriale 2011, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• Programmation enveloppe territoriale 2011 : Accessibilité PMR de la mairie des Islettes :

Mme Elkaim, propose que soit inscrite sur l'enveloppe territoriale 2011, le projet d'accessibilité PMR de la mairie des Islettes pour un montant de 5 000 € correspondant à la subvention pour une accessibilité PMR.

NATURE DES DEPENSES (HT)	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX A REALISER	NATURE DES RECETTES	MONTANT	%
Lot 01 A Aménagements extérieurs – Accessibilité PMR	24 600 €	ET 2011	5 000 €	13,16 €
Lot 01 B Voirie – Borduration - Signalétique	14 200 €	autofinancement	33 800 €	86 ,84 %
Montant total HT total	38 800 €	Montant total HT	38 800 €	100 %

Deliberation : D'approuver la programmation de ce projet sur l'enveloppe territoriale 2011, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité



• **Programmation enveloppe territoriale 2011 : Le Neufour :**

Mme Elkaim, informe que le projet de la commune du Neufour, avait été programmé sur l'enveloppe territoriale, pour un montant de 4 500 € correspondant aux dépenses subventionnables.

Dossier et Maître d'ouvrage	MONTANT HT	MONTANT Dépenses subventionnables HT	Taux	Montant programmé
Salle de convivialité LE NEUFOUR	35 142.22€	15 000€	30%	4 500€

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 11 Mai 2012.

Délibération : D'approuver le plan de financement susmentionné, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Contrat d'Appui au Développement du Territoire du Pays de Verdun :**

Mme Elkaim présente ce Contrat d'Appui au Développement du Territoire du Pays de Verdun.

Sa durée est au plus de 3 ans à compter du vote de l'assemblée régionale jusqu'au 31 décembre 2014.

Ce CADT vise à soutenir des projets fédérateurs et structurants, en particulier ceux portés par les Pays, les structures intercommunales et les communes.

La Région, le Conseil général, le Pays et les structures intercommunales s'entendent pour mettre en œuvre, dans le cadre du CADT, les actions ou programmes d'actions dans le respect de leurs politiques respectives. Le Pays facilite la mise en œuvre de la démarche en référence à l'article 9.3 du présent contrat.

Le conseil général accompagne les projets de territoire dans le cadre de sa politique territoriale. Celle-ci se décline en 4 fonds à savoir :

Le fonds de développement territorial destiné à accompagner les dossiers structurants des territoires

Le fonds d'initiative locale destiné à financer les opérations d'intérêt local contribuant à l'aménagement et aux modes de vie des villages

Un fonds dédié aux opérations relatives à l'habitat ainsi qu'aux documents d'urbanisme

Un fonds spécifique de soutien pour la montée en débit numérique

Les orientations stratégiques du territoire du Pays de Verdun sont :

Axe A : Soutenir et développer notre activité économique sous toutes ses formes

Axe B : Améliorer notre cadre de vie et nos habitats

Axe C : Assurer une couverture territoriale de qualité des services publics

Les priorités partagées par la Région sont :

Améliorer l'attractivité du territoire

Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles

Développer et améliorer l'accueil des entreprises

Améliorer notre cadre de vie et nos habitats

Développer l'économie touristique

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : D'approuver le contrat d'appui au développement du territoire, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **OTSI, situation financière :**

En préliminaire, le Président rappelle que le Kaiser Tunnel est inscrit aux Monuments Historiques et qu'en conséquence, la seule structure habilitée à prendre une décision c'est l'A.B.F.



Une rencontre a été organisée le 10 juillet à l'initiative de la CC Centre Argonne dans les locaux de la CC Montfaucon Varennes, en présence de J-M Lambert, J-F Lamorlette, C. Ponsignon, R. Drouet, D. Durand, F. Lhuillier et de M. Holubowski, afin d'avoir une information sur la situation financière de l'OTSI. Il ressort que, compte tenu de la disparition des recettes liées à l'exploitation du Kaiser Tunnel (fermé par décision administrative), l'OTSI ne peut faire face aux dépenses de fonctionnement (salaires et charges liées au siège) des 5 prochains mois soit environ 21000€. La Codecom Montfaucon-Varennes a déjà délibéré favorablement pour verser un montant de 7 000€.

M. Gras demande si cela va être comme ça tous les ans. Carole Briole rajoute qu'il faudrait rationaliser le fonctionnement de l'office de tourisme, en ouvrant le samedi et le dimanche, moment où les touristes sont sur le territoire et peut-être moins en semaine. Le Président ajoute que le versement de cette subvention est soumis à condition. D'une part, l'office de tourisme devra respecter la convention, et qu'une table ronde devra être organisée pour structurer le fonctionnement de l'office.

M. Laigle s'exprime sur le fait que la cause de cette perte financière est liée à la fermeture du kaiser tunnel alors que seulement des issues de secours aurait du être changées. M. Zacharias, répond que le kaiser tunnel ne doit pas servir à financer le fonctionnement de l'office. Le Président ajoute qu'il faut séparer les deux entités.

**Délibération : D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 14 000€,
D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

Vote : Contre : 6

Abstention : 7

• **Kaiser Tunnel :**

Le Président informe qu'une rencontre entre le représentant de l'Etat, le conseil général de la Meuse, la CC Centre Argonne a été demandé afin de statuer sur le devenir de ce site qui fait partie des sites de mémoire retenus par la Mission Histoire pour 2014 – La concession ONF/OTSI étant arrivé à échéance en avril 2010 et le site étant fermé depuis fin 2011 en raison de travaux de sécurité à réaliser (suite à avis défavorable de la commission sécurité), il s'agit pour l'Etat de signer une nouvelle concession permettant au co-signataire d'engager les travaux de mise en état du site. En l'état actuel des choses, le CG et l'ONF prépare le projet de convention avec la Codecom qui serait désignée comme concessionnaire. Si le projet de convention est accepté, Michel Holubowski, Président de l'OTSI, en sera très vite informé. Par la suite il faudra désigner un bureau de contrôle pour estimer les travaux à effectuer dans le Kaiser Tunnel.

M. Gras demande, si la concession du Kaiser Tunnel revient à l'OTSI, qui va payer les travaux.

Daniel Muller s'exprime sur le fait, que l'on essaye de trouver des solutions mais rien n'y fait. L'envie des bénévoles risque de disparaître et si une autre structure que l'OTSI ouvre, il faudra y mettre beaucoup plus d'argent, et cela sera la mort du tourisme.

M. Laigle ajoute que c'est démotivant et que des gens viennent tous les jours pour le Kaiser Tunnel mais ne peuvent pas le visiter.

Le Président reprend la parole en expliquant que les entrées servaient à masquer les difficultés de l'OTSI, et qu'il n'est peut-être pas nécessaire que sur un rayon de 50 km, 3 offices de tourisme soient ouverts l'hiver. Il termine en s'exprimant sur la volonté de trouver des solutions pour ne pas fermer l'OTSI.

4) Gestion des déchets :

• **Rapport sur la gestion des déchets 2011 :**

Mme Warnier et M Daniel Muller, présentent le rapport annuel des déchets 2011, qui a été remis à chacun des délégués communautaires. M. Muller rappelle qu'il doit être présenté dans chaque conseil municipal, pour informer les administrés.

M. Zacharias explique qu'il a été interpellé par des personnes ayant une résidence secondaire et ne comprenant pas pourquoi elle devait payer autant pour une maison où ils n'y sont que très peu souvent.

M. Muller répond que l'on ne peut pas vérifier combien de temps les gens séjournent dans leur résidence secondaire.

Le Président ajoute que c'est un vrai service qui est rendu aux usagers, car en plus de la collecte ce tarif comprend le traitement des déchets et l'accès à la déchèterie. Et que si la TEOM était mise en place cela coûterait plus cher à la population.



Délibération : D'approuver le rapport annuel des déchets 2011 :
Vote : Unanimité

• **Convention Ecofolio :**

Mme Warnier, présente la convention Ecofolio. Elle permettrait le soutien financier du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des papiers visés par l'éco-contribution, elle régirait les relations administratives, techniques et financières entre les parties, et dynamiserait le recyclage des papiers.

Les Montants des soutiens : 65€/tonne recyclée – 30€/tonne pour valorisation hors recyclage – 2€/tonne pour l'élimination.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et suivants),

Vu l'arrêté du 19 janvier 2007 modifié portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimerie et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché. La collectivité assumait seule, jusqu'à présent, le coût de leur élimination. Elle est la bénéficiaire de ce dispositif et des recettes financières afférentes.

EcoFolio propose une convention d'adhésion prévoyant le versement des soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

D'autoriser le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif EcoFolio :

Vote : Unanimité

• **Opération Composteurs et plan de financement :**

Mme Warnier présente cette opération, qui a commencé en 2005 où 48 composteurs bois de 575L et 97 composteurs plastiques de 325 L ont été vendus aux tarifs respectifs de 30 et 15 €.

Il faut renforcer le parc de composteurs sur le territoire afin de contribuer à la réduction des tonnages OM et répondre à la demande des administrés.

Pour promouvoir cette opération, un stand sera tenu lors du Marché d'Argonne du 6 octobre 2012, pour présenter les composteurs et prendre des réservations.

Le Président informe que même si les tarifs sont un peu plus élevés que dans les supermarchés, ils sont de meilleure qualité.

Prix de vente :

- Composteur 800L bois : 30 €

- Composteur 600L plastique : 25 €

- Composteur 450L plastique : 20 €

M. Gras demande s'il ne serait pas possible de faire un composteur collectif, M. Muller répond que non, cela aurait un coût trop important.

M. Drouet explique que sur la commune des Islettes, ils ont essayé par le biais de l'association Val de Biesme Insertion de mettre en place ce système, mais cela n'a pas pu aboutir. Par contre plusieurs fois par an, un agriculteur vient chercher 6 ou 7 bennes de compost pour répandre sur son champ, ce qui permet de nettoyer une parcelle de la commune.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION COMPOSTEUR 2012

DEPENSES		RECETTES	
	en € TTC		en €
Modèle bois 800 L	4 024,54	Vente	3 750,00
Modèle plastique 600 L	3 109,60	ADEME (50% du HT hors prix de vente)	2 328,75
Modèle plastique 450 L	2 571,40	CG (30% du HT hors prix de vente)	1 397,25
Bio seaux 7 L	349,83	CODECOM (20% du HT + TVA)	2 579,37
TOTAL	10 055,37	TOTAL	10 055,37

La délibération avait été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Approuver le plan de financement et les demandes de financement auprès du Conseil Général de la Meuse et auprès de l'ADEME, Approuver les tarifs de vente aux particuliers, Autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés :**

Mme Warnier explique en quoi consiste ce programme de prévention et son obligation de le mettre en place : l'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, introduit par l'article 194 de la loi « Grenelle 2 » impose l'élaboration d'un programme local de prévention dans les termes suivants :

« Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation »

L'ADEME Lorraine propose aux collectivités meusiennes de se regrouper afin de pouvoir contractualiser une aide au programme local de prévention tant qu'il est encore temps en 2012.

Délibération : Décider de souscrire au programme local de prévention ADEME mutualisé, Autoriser le futur syndicat départemental d'étude et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse à passer un accord de partenariat avec l'ADEME pour réaliser ledit programme local de prévention et à percevoir dans ce cadre l'aide forfaitaire correspondant à la population de notre territoire, Autoriser, en attendant la création dudit syndicat, la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue à passer avec l'ADEME cet accord de partenariat et percevoir l'aide, qui seront ensuite transférés au syndicat ci-dessus désigné, Préciser que la souscription au programme de prévention ADEME mutualisé est indépendante du choix d'adhérer ou non au futur syndicat d'étude et de traitement, Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents et d'une manière générale mener toute diligence nécessaire à l'application de ces décisions.

Vote : Unanimité

5) **Administration et Finances :**

• **FPIC : répartition du reversement à l'EPCI et aux communes :**



Communes	Reversement de droit commun
AUBREVILLE	1502
BRABANT EN ARGONNE	511
BROCOURT EN ARGONNE	173
CLERMONT EN ARGONNE	4313
DOMBASLE EN ARGONNE	1456
FROIDOS	382
FUTEAU	1165
JOUY EN ARGONNE	223
LACHALADE	258
LE CLAON	241
LE NEUFOR	497
LES ISLETTES	5192
NEUVILLY EN ARGONNE	751
RARECOURT	1136
RECICOURT	788
Sous - Total	18588
EPCI	6510
Total	25098

Le Président expose le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce fonds peut être reversé de droit commun aux communes.

• **Demande de prise en charge formation continue CAP Petite Enfance :**

Le Président informe les membres du conseil, qu'un agent d'animation contractuel à mi-temps voudrait intégrer cette formation, via le CNED. Le coût de la formation est de 904 € pour 600h de formation sur l'année scolaire 2012/2013. Cette formation ne s'effectue pas dans une école, c'est la raison pour laquelle le CNED a été choisi. Le Président rappelle que cette demande entre dans la professionnalisation des agents se concluant par un diplôme.

Délibération : Approuver la prise en charge de la formation de 904€ pour 600h de formation, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :
Vote : unanimité

• **Ligne de trésorerie :**

Mme Aimont présente la demande de 500 000€ adressée à Crédit agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Caisse des dépôts, Banque Postale.
4 réponses reçues dont 3 offres :



	OFFRE 2012	OFFRE 2012	OFFRE 2012	OFFRE
Organisme preteur	CAISSE DES DEPOTS	CREDIT AGRICOLE LORRAINE	CREDIT MUTUEL	BANQUE POSTALE
Opération	NE FONT PAS CE PRODUIT	ligne de tresorerie	ligne de tresorerie	ligne de tresorerie
Montant		500 000,00	500 000,00	280 000,00
Durée		1 an	1 an	1 an
Index		EURIBOR 3 mois JOUR	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE MENSUELLE	EONIA
Marge		1,70%	1,80%	1,95%
Frais dossier		0,20% DU MONTANT AUTORISE - 1000€	0,20% DU MONTANT AUTORISE - 1000€	1500€ (SOIT 0,535%)
Taux index + marge, à la date de l'offre pour information		2,17% JUILLET 2012 (0,47%+1,70%)	2,46% JUILLET 2012 (0,66%+1,80%)	2,08% JUILLET 2012 (0,13%+1,95%)
Base en jours		exact/360	exact/360	
Frais de non utilisation de la ligne		NON	0,25% sur le montant non utilisé quotidiennement	0,40% sur le montant non utilisé quotidiennement

L'offre la plus intéressante est celle du crédit agricole Lorraine puisqu'il n'y a pas de frais de non utilisation de la ligne.

**Délibération : Approuver le choix de l'offre du Crédit Agricole Lorraine, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :
Vote Unanimité**

• **Etude complémentaire SDCI – Stratorial finances :**

Le Président présente l'étude complémentaire que pourrait faire le cabinet Stratorial finances : Adaptation des études sur la gouvernance, les compétences, les finances, et la fiscalité à des contextes territoriaux particuliers

Analyse des effets sur les compétences exercées par la codecom concernée

Impacts par rapport à la gouvernance

Formes possibles d'exercice des compétences après la modification de périmètre en cas de compétence non reprise par la future communauté

Présentation des effets financiers et fiscaux actualisés de la 1ère loi de finances rectificatives pour 2012

Le coût de cette étude : 4700€ HT (5621.20€ TTC) pour 3 jours de travail (1.5j pour chaque prestataire X 900€/J) et 1 réunion sur site (1000€ 1 représentant de chaque cabinet)

Le Président ajoute que cette étude ne sera pas déterminante, puisque ce sont les communes qui devront délibérer en conseil municipal. Mais elle permettrait d'avoir plus d'informations sur la fiscalité, sur les impôts à la fois à l'échelle locale et communautaire, de voir quels sont les effets sur la gouvernance, les compétences de chacune des structures. Les périmètres étudiés seront : Codecom Centre Argonne et Codecom Montfaucon Varennes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Verdun.

M. Daniel Muller demande si le cabinet aura tous les chiffres des autres collectivités pour mener à bien l'étude. Le Président répond que oui, ce sont des chiffres rendus publics.

Mme Carole Briole demande ce que cette nouvelle loi va changer. Le Président explique que les conseillers territoriaux vont disparaître, le nombre de cantons va être modifié, ainsi que la représentation au sein du conseil général et régional.

**Délibération : D'accepter la proposition d'étude complémentaire dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier
Vote : Unanimité**

• **Subventions aux associations :**

Mme Aimont présente les subventions qui ont été versées, et celles qu'il est proposé de verser sous certaines conditions, aux associations du territoire, qui en ont fait la demande. Elle souligne le fait que l'ILCG, qui n'a besoin que de la moitié du montant de la subvention qui leur est alloué les autres années, n'a fait la demande que pour la moitié soit 1 200 €.



SUBVENTIONS 2012		CONDITIONS
ABICL	600,00 €	
BARS BARS FESTIVAL – Pays d'argonne	200,00 €	
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	300,00 €	
FETE MUSICALE FORET FUTEAU	1 000,00 €	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	150,00 €	
ROMANS CONTINES ET CIE	150,00 €	
BOULE ARGONNAISE (LES ISLETTES)	150,00 €	
CADETS SAPEURS	1 754,00 €	
FAEC	4 000,00 €	versement 1er acompte de 1950€ + versement du solde conditionné à l'obtention de documents complémentaires
FOOTBALL CLUB VA	1 550,00 €	versement conditionné à la production du dossier complet
KARATE CLUB	800,00 €	versement conditionné à la production du dossier complet
ARGONNE FAN NATURE	1 000,00 €	
ADMR	2 114,62 €	
CEDIFF	1 149,25 €	
CLE	1 000,00 €	
FAMILLES RURALES	2 500,00 €	
ILCG	1 200,00 €	
MISSION LOCALE	4 597,00 €	
OTSI	425,00 €	
AMP (ARGONNE MEUSE PATRIMOINE)	1 200,00 €	
AMIS DU VERRE	1 500,00 €	

Délibération : D'accepter le versement des subventions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Abstention : 1

• Ouverture et transfert de crédit :

Mme Aimont énonce les différentes ouvertures et transferts de crédit nécessaires :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6067-21311 : Fournitures scolaires	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	5 625,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	6 225,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 451,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 451,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	261,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	261,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-30 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-411 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-60 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	585,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-830 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	14 950,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	585,00 €	28 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615-01 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74832-01 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 600,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 036,00 €	36 636,00 €	0,00 €	27 600,00 €



INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28181-01 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261,00 €
D-2135-020 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-2133 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-200902-2133 : Equipement des écoles	0,00 €	2 020,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-200902-2133 : Equipement des écoles	2 020,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-2133 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	7 530,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-411 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 520,00 €	39 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-2133 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	11 730,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	11 730,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total INVESTISSEMENT	39 250,00 €	39 250,00 €	0,00 €	261,00 €
Total Général		27 600,00 €		27 861,00 €

Délibération : Approuver l'ouverture et le transfert de crédits nécessaires, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Ouverture de postes :**

Mme Aimont explique que suite à la réussite de trois agents à des examens professionnels, proposition est faite d'ouvrir les postes nécessaires à leur nomination :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe : 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe : 25.03/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe : 19.86/35^{ème}

Le Président rappelle que cela permet une meilleure professionnalisation des agents.

Délibération : Approuver l'ouverture de postes, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité

• **Recours à des contractuels pour un accroissement temporaire d'activité :**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
- Vu la délibération en date du 20/12/2003 prise par le conseil communautaire pour des besoins occasionnel de recrutement,
- Considérant que les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le président et après en avoir délibéré ;



Délibération :

- D'autoriser le président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée
 - pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois,
 - pour exercer des fonctions correspondant aux grades d'adjoint d'animation, d'adjoint technique ou d'adjoint administratif, à temps complet ou à temps non complet,
 - la rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum à l'échelon 3 du grade concerné en fonction des besoins constatés.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote : Unanimité

• Participation à l'appel à candidature ENERGIES D'AVENIR :

Monsieur le Président informe le bureau de l'appel à candidature au label ENERGIES D'AVENIR de l'association of-FEEE agréée par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable et qui a pour vocation la promotion de développement durable par l'éducation à l'environnement. Il est proposé de faire acte de candidature au titre de l'Ecole Michèle Drouet et des actions en matière de développement durable menées par la communauté de communes.

La délibération a été prise lors de la réunion de Bureau du 26 Juin 2012.

**D'approuver le projet de faire acte de candidature au label ENERGIES D'AVENIR,
D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier**

Vote : Unanimité

6) Voirie :

• Programme 2012 – Lancement travaux 2012 :

M. Lhuillier vice Président en charge de la compétence voirie, explique où en le programme de travaux de voirie pour 2012.

3 entreprises ont répondu au marché : Marchand, Monti et Eurovia

CAO le 1er juin 2012 : entreprise Marchand a été retenue pour un montant de 102 675,22 € HT pour offre de base, 14 979,11 € HT pour option n°1 Lachalade et 2 361,60 € HT pour l'option n°2 de Jubécourt soit un total de 120 015,93 € HT soit 143 539,05 € TTC

Estimation de la Codecom : 131 057,24 € HT soit 156 744,46 € TTC.

Un premier rendez-vous a été fixé avec l'entreprise Marchand, M.Lhuillier et Melle Elkaim pour aller sur le terrain et vérifier avec M. Marchand les travaux à effectuer, Les communes visitées : Clermont, Aubréville, Neuville, Jubécourt, Brabant, Brocourt et Récicourt. Les travaux commencent le lundi 16 juillet jusqu'au 27 juillet, et reprendront le lundi 20 août jusqu'au vendredi 7 septembre.

D'ici le 27 juillet, une seconde visite de terrain sera effectuée pour se rendre sur le reste des communes : Les Islettes, Le Claon, Lachalade, le Neufour, Dombasle, Auzeville, Futeau, Jouy en Argonne. Les travaux sur ces communes seront effectués après le 20 août.

M. Lhuillier ajoute que les travaux ne seront peut être pas terminés dans leur totalité au vendredi 7 septembre.

7) Habitat :

• Subventions façades à M. LOISEAU Guy et à M. RENAUD Florent:

Mme Elkaim, propose aux délégués communautaires de statuer sur le versement de deux aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2010 et 2011, mené en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Les deux propriétaires ont achevé leurs travaux et nous ont fourni les pièces justificatives.



Demandeur	M. LOISEAU Guy
Localisation du projet	109 place de l'Eglise 55120 Dombasle en Argonne
Montant des travaux TTC	7 389,42 €
Dépense subventionnable	4 100,00 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 025,00 €
Dont CODECOM	512,50 €
Dont Conseil Régional	512,50 €

Demandeur	M, RENAUD Florent
Localisation du projet	115 place de l'Eglise 55120 Dombasle en Argonne
Montant des travaux TTC	2 450,30 €
Dépense subventionnable	4 100,00 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	612,58 €
Dont CODECOM	306,29 €
Dont Conseil Régional	306,29 €

Délibération :

Autorisation de versement de la subvention classique d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. LOISEAU Guy :

Autorisation de versement de la subvention classique d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. RENAUD :

Vote : Unanimité

8) Communication :

• **Centre Argonne Infos n°16:**

La distribution a été effectuée la semaine du 9 Juillet 2012.

Sommaire :

- Photo de la sortie à la déchèterie des enfants de cm2 et édito du président

Page 2 :

- Présentation de l'école Michèle DROUET et inauguration; marché de l'Argonne ;

Page 3 :

- Présentation de l'ADMR ; Village de Rarécourt

Page 4 :

- Tri sélectif, concours photo 2012

- Supplément « Chiffres de la finance locale 2012 »

• **Agenda 2012-2013 (100 € de participation de la Codecom):**

Partenariat avec les cantons et Codecom de Sainte Ménéhould et de Givry en Argonne. Régie Imprim s'occupe de démarcher les entreprises avec la lettre accréditive signée par le Président de la Codecom.

Nouveauté de cette année : au centre de l'agenda, un quatre pages avec des cases sera à remplir par les personnes souhaitant participer au jeu concours, Ce sont les commerçants participant à l'opération qui devront tamponner une des cases lorsqu'un achat entre 5 et 8 € sera effectué. Ceci constitue pour moitié la participation au tirage au sort, Ensuite un questionnaire est à remplir avec deux questions, Tout ceci sera à remettre dans les urnes présentes chez les commerçants pour le tirage au sort. A gagner un scooter d'une valeur commerciale de 1 000 €. Des bons d'achats de 20 € pourront être attribués aux participants qui n'auraient fait qu'une partie du jeu concours.



C'est pourquoi une participation de 100 € est demandée à la Codecom (comme cela a été fait par les cantons et Codecom de Givry et Sainte Ménéhould).

Le but de cette opération est que la population aille découvrir d'autres commerçants du territoire (sur le 51 et 55).

La délibération a été prise lors du Bureau du 26 Juin 2012.

Délibération : Autoriser la Codecom à verser 100 € à Régie Imprim dans le cadre du jeu concours organisé, Autoriser M. Le Président à signer la lettre accréditive et tous documents en lien avec ce dossier :

Vote : Unanimité moins 1 voix

9) Rivière - SPANC :

• Xème programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie :

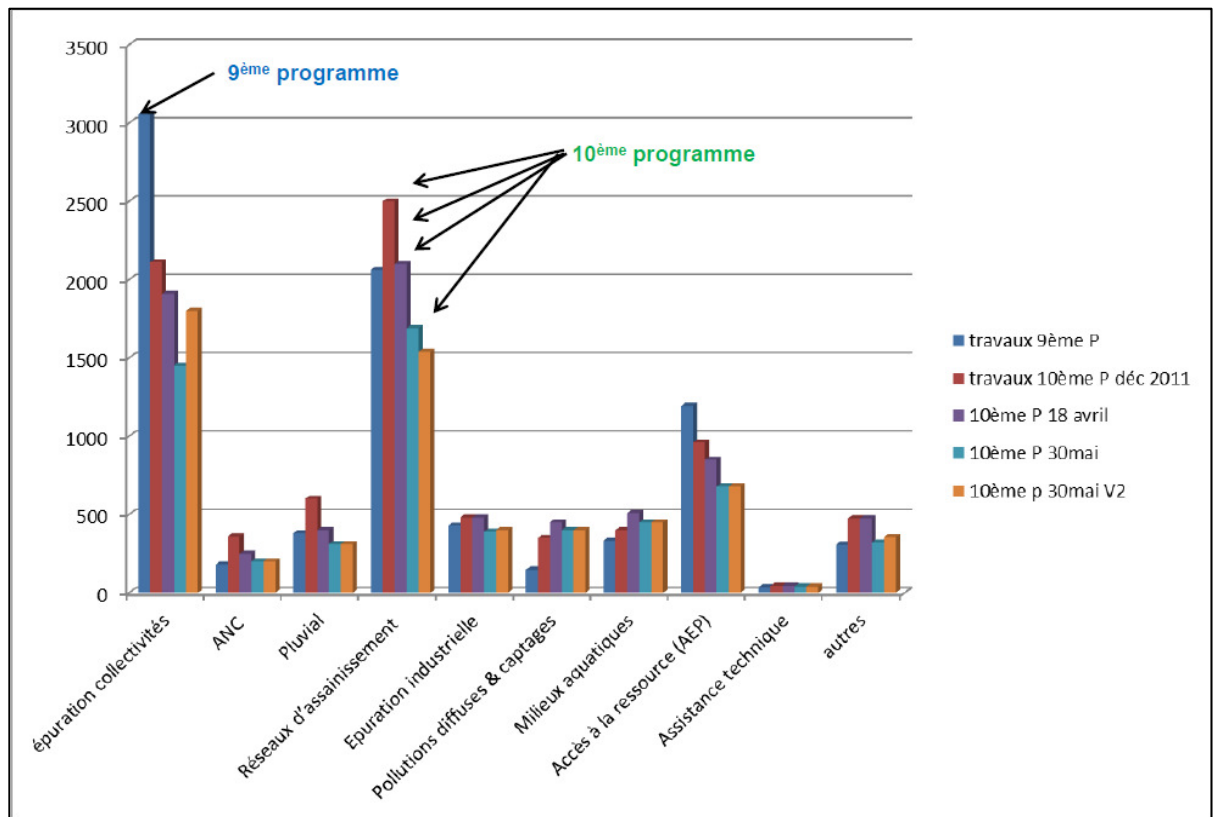
M. Jeannesson, vice-Président en charge des compétences habitat et rivière, présente le Xème programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie en cours de structuration.

Les axes de travail

- •Simplification des modalités
- •Incitativité et sélectivité
- •Conforter la politique contractuelle
- •Conforter et renforcer l'animation

Les taux d'aides

Taux	Modalités		Thèmes
	Subvention	Avance	
80 %	80%		Travaux ou études difficiles à mettre en œuvre, indispensables à l'atteinte des objectifs du bon état et/ou sans existence d'une maîtrise d'ouvrage obligatoire* Acquisition foncières** Actions de connaissances, de gouvernance et de solidarité Animations difficiles
70%	70%		Etudes à maîtrise d'ouvrage industrielle Innovations, Technologie propre (réduction à la source)
60%	60%		ANC et autres travaux de dépollution menés par des collectivités sur le domaine privé (ex : branchement), dépollution pour les TPE
	40%	20%	Dépollution (y compris pluvial), actions de maîtrise du ruissellement et de l'érosion, et passes à poissons *
		60%	Travaux économies d'eau. Traitement des pollutions dans le cas d'implantations nouvelles ou d'extensions d'usines valorisation des boues et effluents concentrés
50%	50%		Animations et études spécifiques
	30%	20%	Réseaux d'assainissement des collectivités
	20%	30%	Travaux AEP***
40%	40%		Entretien de rivière, travaux zones non agricoles
	20%	20%	Gestion quantitative de l'eau.
		40%	Gestion quantitative de l'eau pour les travaux urgents d'alimentation en eau potable liés à la sécheresse ou à une pollution accidentelle, Irrigation
Taux	Modalités		Thèmes
	Indemnisation		
	100%		perte de production (MAE agriculture – hydroélectricité) au-delà des obligations réglementaires



Le Plan territorial d'actions prioritaires des Vallées d'Oise 2013-2018 :

- **Le PTAP: les principes généraux**

- Le PTAP est identifié « comme un outil essentiel d'application du programme dans le sens de ces orientations (*i.e.* grand cycle de l'eau et DCE) par sa capacité à cibler les actions prioritaires »
- Le PTAP décline en actions prioritaires le 10^o programme d'intervention de l'agence => identification et priorisation des actions essentielles ou indispensables à l'atteinte des objectifs du programme (dont atteinte du bon état des eaux, réduction des substances dangereuses, autres engagements nationaux,...)

- **Convention annuelle de partenariat Codecom/CPIE Woëvre Côtes de Meuse:**

M. Jeannesson présente la proposition d'une convention de partenariat annuelle portant sur :

- Animation autour du site naturel des Bercettes (animation à destination du grand public et des habitants)
- Protection des berges de la Biesme au Claon
- Chantier école sur le ruisseau de Bellefontaine

Participation financière :

- Codecom (subvention) : 6000€
- CPIE : 2760€
- soit un budget global de 8760€

Délibération: Autoriser la signature de la convention selon les termes susmentionnés, Ouvrir les crédits nécessaires au budget :

Vote : Unanimité

- **SPANC :**

M. Jeannesson explique les objectifs du SPANC. Les lois sur l'eau fixent le cadre des moyens et des techniques de mise en place des systèmes d'assainissement non collectif, et les modalités de contrôle et de bon fonctionnement.



Les missions que doit accomplir le SPANC sont :

- Contrôle diagnostic de toutes les installations existantes
- Contrôle de conception et de bonne exécution pour les nouvelles installations et celles qui sont réhabilitées
- Contrôle périodique de bon fonctionnement

Ces missions ont été confiées, suite à un marché public, au bureau d'étude G2C existant pour ce qui est du contrôle de l'existant. Le SMGG effectuera les missions de contrôle du neuf et de bonne exécution.

Actuellement : phase de début des contrôles, avec réunion publique dans chaque commune pour informer la population, puis 15 jours après début des contrôles. (Rarécourt et Dombasle sont les premières concernées sur le territoire de la Codecom – Suivies de Neuville et Aubréville)

M. Le Président remercie les élus pour leur présence et clôt la séance à 23h00.

Bon pour diffusion
A Clermont-en-Argonne

Le Président
Dominique DURAND